



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 28 du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie sous la présidence de Madame Valérie PETIT, Maire, en suite de la convocation déposée au domicile des élus, le 22 juin 2023, et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de

Monsieur Sébastien LESTRIEZ Sébastien qui donne procuration à Madame Malika BENGRIBA
Madame Géraldine MUSZYNSKI qui donne procuration à Madame Evelyne DUGARDIN
Madame Clarisse KACZMAREK qui donne procuration à Madame Fouzia TAHAR-CHAOUCH

Monsieur Youssef BOUYA, absent non excusé.

Le nombre de présents est de 22, le nombre de votants 26 dont 4 procurations

Madame BENBRAHIM Naïma est nommée Secrétaire de Séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2023

Madame le Maire : Concernant l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 12 juin, y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Qui est pour ce PV ?

Pour : 20 Abstentions : 6

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Madame le Maire : Donc concernant le compte rendu des décisions, pour votre information, j'ai mandaté un huissier, avenant pour un contrat de tonte avec la société BONNET, convention avec La Vie Active pour l'entretien des espaces verts, convention de stage, convention pour la maintenance informatique. Y a-t-il des demandes d'informations à ce sujet ? Monsieur CAUX ? On va vous passer le micro, s'il vous plaît.

Monsieur CAUX : Oui, merci. Pour le mandatement d'un huissier, la n°23 et la n°100, pardon, la n°104, c'est pour quoi ?

Madame le Maire : Alors pour la 103, je n'ai pas regardé mais pour moi, on a fait appel...

Monsieur CAUX : La 100 et la 104.

Madame le Maire : La 100 c'est concernant, on a fait appel à un huissier pour la friche Renard ; en fait, au niveau de la société Decathlon pour qu'elle fasse le document avant d'attribuer l'achèvement des travaux. Et la 104, j'ai fait appel à un huissier pour contrôler une page Facebook, Monsieur CAUX. D'autres demandes d'interventions ?

Madame FERNANDEZ : Alors, oui, merci, juste pour les prestations de services auprès de la Vie Active, on voulait savoir du coup si vous avez fait un contrat longue durée ou si vous allez les appeler au fur et à mesure.

Madame le Maire : C'est des contrats en fonction de la convention, c'est en fonction des travaux d'entretien, oui, tout à fait. C'est au niveau des besoins de la commune. Oui, Madame TAHAR-CHAOUCH ?

Madame TAHAR-CHAOUCH : Je me permets de rebondir, en fait, par rapport à votre réponse pour le, je crois que c'est la 104, c'est ça, pour le contrôle de la page Facebook, est-ce que vous pouvez nous en dire plus, en fait, c'est une page...

Madame le Maire : Ce que je vous avais dit, déjà lors du dernier Conseil Municipal, que j'allais aller plus loin par rapport à tout ce qui a été dit, en fait, oui j'ai demandé à un huissier de contrôler la page Agir Ensemble.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Et du coup vous avez trouvé quelque chose ?

Madame le Maire : Oui, la plainte a été déposée. Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Oui, Madame le Maire, concernant la convention pour la Vie Active, est-ce qu'il y a un coût ? Est-ce qu'il y a un coût pour cette prestation ?

Madame le Maire : Oui, tout à fait.

Monsieur DORNE : On pourrait connaître ce coût ?

Madame le Maire : Alors, c'est 15 € par heure de travail par équipe, donc ils sont intervenus les 8, 12, 13 à raison de 5h30 quotidiennes de 9h30 à 15h. D'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, donc nous on va passer au vote ; je sais que, généralement, vous connaissez, les décisions au niveau des élus mais je préfère les faire voter. Donc qui est pour ces décisions ?

Pour : 20

6 élus ne prennent pas part au vote.

Merci.

DELIBERATION N°1 : DESIGNATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Madame le Maire : Donc il s'agit de remplacer des membres de la majorité. Il est fait appel à candidature donc je vous demande si c'est possible d'accepter le vote à main levée sachant que la représentation pluraliste n'est pas remise en cause. Donc est-ce que vous êtes d'accord pour voter, d'accepter le vote à main levée concernant les personnes concernées ? Donc, qui est pour ?

Pour : à l'unanimité.

Je vous remercie.

Concernant la Commission Finances, on vous demande de remplacer 4 conseillers municipaux, donc Monsieur, je ne vais pas les citer, donc en remplacement donc Madame BENBRAHIM Naïma, Daniel SENYSZEN, Serge RAGO et Paulette DUQUENOY. Ils ont fait leurs demandes de candidature. Des demandes d'observations ? On va passer au vote. Des abstentions ?

Pour : 20 Abstentions : 6

Je vous remercie. Un mot des conseillers municipaux, donc ils ont déposé leur candidature donc j'ai 2 personnes, non j'ai 3 personnes normalement. Donc dépôt de candidature : Gérard DUTAILLY, Anthony DELHORS, et Reine-Marie BEAUVOIS. Des demandes d'interventions ?

Madame VETU : Ils sont 3.

Madame le Maire : Oui, c'est 3, oui, c'est ça. Il y a erreur sur le slide mais c'est bien 3. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Pour : 20 Abstentions : 6

Commission Fêtes, Cérémonies et Vie Associative, 2 membres à remplacer. Donc font acte de candidature Paulette DUQUENOY et Reine-Marie BEAUVOIS. Des abstentions ?

Pour : 20 Abstentions : 6

Concernant la Commission Cantine, 2 membres à remplacer. Font acte de candidature Aurélie DUTAILLY et Paulette DUQUENOY. Des abstentions ?

Pour : 20 Abstentions : 6

Je vous remercie.

Concernant les conseillers municipaux au niveau de la Commission Sport, font acte de candidature Gérard DUTAILLY et Anthony DELHORS. Des abstentions ?

Pour : 20 Abstentions : 6

Commission Environnement/ Commerce, 2 membres à remplacer. Font acte de candidature Gérard DUTAILLY et Aurélie DUTAILLY. Des abstentions ? Monsieur CAUX, vous prenez part au vote ?

Pour : 20 Abstentions : 6

Commission Jeunesse, 2 membres à remplacer, donc font acte de candidature Reine-Marie BEAUVOIS et Paulette DUQUENOY.

Monsieur CAUX : La Commission Jeunesse, c'était une délégation de Monsieur VASSEUR, il me semble ?

Madame le Maire : Oui.

Monsieur CAUX : Donc qui va reprendre cette délégation ?

Madame le Maire : Je vais en parler après. Là c'est pour mettre dans la Commission Municipale, je vais en parler après, la personne aussi bien elle est déjà dans la liste, Monsieur CAUX. Il y a des abstentions ? Tout le monde n'a pas voté. Des abstentions ?

Pour : 20 Abstentions : 6

Je vous remercie. Voilà, c'est tout au niveau des commissions.

DELIBERATION N°2 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Madame le Maire : Alors, au niveau de la désignation des membres de la CAO, Commission d'Appel d'Offres, donc concernant les règles applicables au remplacement des membres de la Commission d'Appel d'Offres, il appartient à chaque acheteur de définir les règles applicables en matière de remplacement des membres, titulaire ou suppléant de la CAO, le remplacement total de la Commission n'est obligatoire que dans le cas où la composition de la CAO ne permet plus de garantir l'expression du pluralisme des élus en son sein. Conformément aux prescriptions de l'article L2121-22 du CGCT, cette hypothèse se rencontre en cas de vacance d'un siège qui ne peut être pourvu en raison de l'épuisement de la liste de titulaires et de suppléants. Voilà. Donc ainsi pour pourvoir au remplacement de Madame Saleha CHOUALA et de Monsieur Franck VASSEUR, donc deviennent membres titulaires Monsieur David MINNE et Madame Malika BENGRIBA. Des demandes d'interventions ? Monsieur CAUX ?

Monsieur CAUX : Quelle est la pertinence de remplacer, parce qu'elle s'est réunie quand, cette Commission d'Appel d'Offres ?

Madame le Maire : Oui, en fait, là pour l'instant, non, parce qu'on attend le montant. C'est une obligation, Monsieur, vous savez très bien qu'au niveau des délibérations, il faut passer cette commission. Donc elle ne s'est jamais réunie parce que le montant n'est jamais supérieur...

Monsieur CAUX : Si je peux me permettre, c'était l'occasion de la réunir à l'occasion des travaux du Foyer Jean Dugardin parce que ça permettait un pluralisme au niveau des décisions, c'était ça ; on n'est pas obligé de la convoquer sous prétexte qu'on dépasse le seuil. Juste par principe démocratique, on pouvait pour travailler ensemble, la réunir, et c'était une occasion sur les travaux du Foyer Jean Dugardin, par exemple.

Madame le Maire : Oui, en sachant que les montants étaient quand même en-dessous. Mais il me semble qu'on vous avait réunis concernant la dégustation.

Madame le Maire : Tout à fait. On avait fait mais on n'a pas eu de retour, il faudra qu'on vérifie.

Madame MARIINI : Il faudra qu'on vérifie à l'occasion.

Madame le Maire : Madame TACLET qui était présente apparemment.

Madame MARIINI : On l'avait fait pour la dégustation quand on a relancé le marché cantine il y a 2 ans.

Madame le Maire : Pour la société DUPONT, excusez-moi.

Madame MARIINI : Madame VETU, si ce n'est pas vous, mais Madame TACLET je suis certaine.

Madame le Maire : Madame VETU, je ne sais plus si vous étiez présente, mais il y avait Madame TACLET, en tout cas.

Madame FERNANDEZ : C'était moi.

Madame le Maire : Madame FERNANDEZ, merci.

Madame FERNANDEZ : Mais moi, j'étais présente pour l'APE.

Monsieur CAUX : Mais il n'y avait pas de Commission d'Appel d'Offres, c'était moi avec Philippe, c'est ça ?

Madame le Maire : Oui, on avait réuni la Commission Cantine. Donc on va passer au vote pour ce renouvellement des membres de la CAO. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Pour : 20 Abstentions : 6

Je vous remercie.

DELIBERATION N°3 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Madame le Maire : Donc là il y aura un passage à l'urne. Donc c'est un scrutin à la proportionnelle de liste j'ai déjà précalculé par rapport au nombre de voix. Donc au niveau de votre liste, Monsieur CAUX, est-ce que vous avez des personnes, est-ce que vous déposez une liste ?

Monsieur CAUX : Pardon ?

Madame le Maire : Au niveau du Conseil d'Administration ? Parce qu'il y a 5 membres, donc le Maire, bien sûr, 5 membres élus du Conseil Municipal, 5 membres nommés par le Maire. Oui, Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Oui, Madame le Maire, est-ce que vous pouvez nous dire actuellement quels sont les 5 élus qui font partie du Conseil d'Administration du CCAS ?

Madame le Maire : Donc Madame BENGRIBA, Monsieur LESTRIEZ, Madame DUGARDIN, Madame MUSZYNSKI. Il y a 4 sièges. Il y avait Monsieur IDRI.

Monsieur DORNE : Il y avait également Monsieur HAGE qui fait partie des membres.

Madame le Maire : Pas en tant que membre élu. Il est membre associatif.

Monsieur DORNE : Justement, dans les personnes nommées, vous savez pertinemment que selon l'article 423-7 du Code Social et des Familles, les personnes nommées ne peuvent pas être membres du Conseil Municipal en tant que personnes élues, donc Monsieur HAGE, à l'heure actuelle, il ne peut pas remplacer une personne nommée.

Madame le Maire : Ça sera revu, ce point-là, mais pour l'instant on est en train de parler des membres du Conseil Municipal.

Monsieur DORNE : Mais il faut le revoir. Justement, c'est pour ça que je vous demandais quels étaient les élus.

Madame le maire : Oui, mais en Conseil d'Administration, pas en Conseil Municipal. Les membres nommés par le Maire, c'est en Conseil d'Administration. Là je parle des membres élus du Conseil Municipal.

Monsieur DORNE : Donc je réaffirme, qu'effectivement, Monsieur HAGE ne peut pas remplacer une personne nommée, notamment lorsqu'il avait remplacé la personne de Monsieur Hervé DEHAIES qui était une personne nommément désignée par le Maire.

Madame le Maire : Oui, Monsieur, je suis en train de vous dire que ça se vote en Conseil d'Administration.

Monsieur DORNE : On est d'accord, donc actuellement, si vous intégrez Monsieur HAGE, vous avez vos 5 élus.

Madame le Maire : Non, j'ai dit, Monsieur DORNE, et je répète, Madame Malika BENGRIBA, Sébastien LESTRIEZ, Evelyne DUGARDIN et Géraldine MUSZYNSKI en tant qu'élus. Où vous entendez Monsieur HAGE ? On revote par rapport à Monsieur IDRI qui a démissionné.

Monsieur DORNE : Donc Monsieur HAGE ne pourra pas faire partie des personnes nommément désignées.

Madame le Maire : Là il ne l'est pas, on ne vous a déjà pas donné de noms, déjà d'une, par rapport à la personne désignée. Là je suis en train de vous dire qu'on parle du Conseil Municipal.

Monsieur DORNE : On parle du Conseil Municipal mais là je mets simplement en évidence que, comme il est stipulé sur l'article, il y a 5 membres du Conseil Municipal. Donc effectivement vous avez peut-être parlé en Commission d'Administration de la position de Monsieur HAGE, si aujourd'hui on vote un élu supplémentaire, avec Monsieur HAGE qui remplace une personne nommément désignée, ça fera bien 6 élus et 4 membres, on est d'accord, ce n'est pas moi qui ai inventé l'article du Code Social et des Familles.

Madame le Maire : Monsieur DORNE, oui on est d'accord, on a le même problème par rapport à justement aux personnes qui ont été élues, je pense à Reine-Marie BEAUVOIS qui faisait partie également du Conseil d'Administration mais en tant que membre associatif, et Madame DUQUENOY également. Donc là, comme elles sont élues, on revoit ces cas-là aujourd'hui.

Monsieur DORNE : Du coup on est d'accord, je mets simplement l'accent sur l'application stricte de la législation.

Madame le Maire : Je suis la législation, Monsieur DORNE, mais ça, ça sera vu en Conseil d'Administration et pas en Conseil Municipal.

Monsieur DORNE : D'accord mais il faudrait également que vous donniez la position du Conseil d'Administration, donc là effectivement, si vous êtes bien en corrélation avec les articles de la loi.

Madame le Maire : La réglementation on la suit. Donc quelle est la proposition de votre liste au niveau de la liste « Agir Ensemble » ? La proposition de personne chez vous ?

Monsieur DORNE : Moi je me positionne au CCAS.

Madame le Maire : D'accord. Donc chez nous on propose Madame DUQUENOY. Donc est-ce qu'on procède....

Monsieur CAUX : Mais Madame DUQUENOY est déjà membre associatif.

Madame le Maire : Non, elle est démissionnaire. Elle est démissionnaire du Conseil d'Administration en tant que membre associatif. Là elle est élue.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Oui mais vous ne nous donnez pas d'information.

Madame le Maire : Qu'est-ce qu'on ne vous donne pas l'information ? Les élus, je viens de vous le dire juste à l'instant, Madame Reine-Marie BEAUVOIS et Madame DUQUENOY, faisaient partie des membres associatifs au niveau du Conseil d'Administration. Elles sont montées, d'accord ? Donc elles sont bien démissionnaires des membres du Conseil d'Administration. Donc là, Madame DUQUENOY se présente en tant qu'élue au niveau du Conseil d'Administration. Donc là je vous propose quelqu'un de chez nous, est-ce qu'il y a possibilité qu'on vous donne juste un bulletin blanc et vous mettez le nom de la personne ?

Madame MARIINI : De la liste.

Madame le Maire : De la liste. C'est une liste. On est bien d'accord avec ce point-là ? Au niveau Conseil Municipal, pas Conseil d'Administration. Donc pour les bulletins, il y aura une liste « Avec vous, allons plus loin » et une liste « Agir ensemble ». Merci. Et pour le bulletin, comme on a tous un bulletin vierge, c'est « Avec vous, allons plus loin » ou « Agir ensemble ». Merci. Monsieur CAUX, pas de scrutateur chez vous ? Donc on peut dépouiller. Madame VETU, et chez nous Madame LEFEBVRE. Madame BENBRAHIM va faire l'appel.

Madame BENBRAHIM : Albert LIEVAL, Malika BENGRIBA, Bertrand FAUQUEMBERGUE, Corinne LEFEBVRE, Daniel SENYSZEN, Grégory HAGE, Monsieur LESTRIEZ qui donne procuration à Madame BENGRIBA, Evelyne DUGARDIN, Mustapha HABBOUR, Serge RAGO, Fouzia TAHAR-CHAOUCH, David MINNE, Géraldine MUSZYNSKI, Patrick HERLANT, Reine-Marie BEAUVOIS, DUTAILLY Gérard, Paulette DUQUENOY, Anthony DELHORS, Aurélie DUTAILLY, Aurélie DUTAILLY qui donne procuration à Anthony DELHORS, Philippe DORNE, Christophe CAUX, Aurore FERNANDEZ, Clarisse KACZMAREK, Marianne VETU.

Il est procédé au dépouillement.

Résultats du vote :

- Avec vous, allons plus loin : 20 voix
- Agir ensemble pour l'avenir d'Evin : 6 voix

Madame le Maire : Donc concernant le scrutin proportionnel, le quotient de 27 divisé par 5, ça fait 5,4. Liste « Avec vous, allons plus loin », 20 voix, soit 20 divisé par 5,4, donc 3 sièges, et liste « Agir », 6 voix, donc 6 divisé par 5,4 ça fait 1,11 : 1 siège. Sont élus ce soir Madame BENGRIBA Malika, Sébastien LESTRIEZ, Evelyne DUGARDIN, Géraldine MUSZYNSKI et Monsieur DORNE Philippe. Il faudra signer le PV juste après, à la fin du Conseil.

DELIBERATION N°4 : AVENANT A LA CONVENTION OPERATIONNELLE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER : PROJET DE LA FOSSE 8 :

Madame le Maire : Donc c'est pour contractualiser l'avenant n°3, donc l'objet est précisé : modalités de travaux et de cession à la commune au prix de revient hors frais de travaux et prolonger la durée de portage pour 30 mois et réaliser des travaux de déconstruction et de céder le foncier à la commune. Donc la convention, normalement, elle a été mise en annexe. Des remarques à ce sujet ? Je n'en vois pas. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Pour :20

Abstentions : 6

Je vous remercie.

DELIBERATION N°5 : ENCAISSEMENT DE LA SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Madame le Maire : Donc c'est un dossier de subvention 2023 « Modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartiers prioritaires », sur l'exercice 2023 ; on a déposé 2 dossiers, donc d'une part le remplacement des portes de l'école Méresse, et d'autre part la rénovation du centre socio-éducatif Gino Sanna. Donc on a eu un avis favorable du Département à hauteur de 9 669 €. Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas. Des votes contraires ? Des abstentions ?

A l'unanimité.

Je vous remercie.

DELIBERATION N°6 : VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE AN 752 :

Madame le Maire : C'est une parcelle qui se situe rue Jean Jaurès, cette parcelle est enclavée et adjacente à des acquéreurs sur une longueur de 75m, soit une superficie de 114m² donc c'est une cession d'un montant de 570 €. Y a-t-il des remarques à ce sujet ? Je n'en vois pas. Des votes contraires ? Des abstentions ?

A l'unanimité.

Je vous remercie.

QUESTIONS DIVERSES

SECURITE :

Madame le Maire : Alors, concernant la sécurité, question n°1 : vous nous interpellez à nouveau sur les passages piétons, comme indiqué lors du dernier Conseil Municipal le 7 juin. Comme je vous l'ai déjà dit, c'est en cours, actuellement la priorité porte sur les festivités liées à la période.

Question n°2 : Vous proposez l'implantation de caméras aux alentours des écoles – s'il vous plaît- il s'agit d'une réflexion que nous pourrions mener avec peut-être sur le sujet une priorité pour Dolto, mais comme indiqué à de nombreuses reprises, il est nécessaire d'obtenir des subventions pour le développement de la vidéoprotection.

Question n°3 portant sur l'article de presse portant sur le cambriolage. Face à ces chiffres, la commandante de police a été interpellée et communiquera prochainement les données en sa possession. Concernant le dispositif de participation citoyenne, suite à l'appel à candidature dans notre dernier Evin Mag de nouveaux référents ont postulé et je les remercie publiquement.

Question n°4, portant sur les radars pédagogiques, le dossier est en cours mais nous souhaiterions être subventionnés, sachant que la vitesse est un véritable fléau sur lequel la municipalité reste mobilisée.

Question n°5 : Vous évoquez l'implantation de barrières ou d'arbres le long de la RD, donc la route départementale dite « pénétrante » au niveau du lotissement Anne Frank. Sachant qu'il s'agit d'une voirie départementale, la demande a déjà été formulée mais pourra être sollicitée à nouveau.

Question n°6 concernant les bouches d'incendie. Elles sont contrôlées par le SDIS, Service Départemental d'Incendie, et en effet, celle située rue du Ruisseau doit être changée, un bon de commande a été pris il y a plusieurs semaines et le nécessaire sera fait prochainement.

Concernant la question n°7, vous évoquez la rue Lamendin et le passage de camions qui peuvent occasionner des dégradations ; la municipalité déplore bien évidemment cela. Comme indiqué lors du dernier CM, et suite à la dernière cellule de veille, la commandante a été saisie afin que la brigade motorisée puisse venir verbaliser sur Evin-Malmaison, ce qui permet une verbalisation sur de nombreux points car l'amende pour la seule infraction de non-respect s'élève à 38 €, il est certain que le passage des plus de 3,5 tonnes au sein de la commune malgré l'interdiction est un problème récurrent que nous déplorons.

Question n°8 : Vous évoquez les diverses incivilités auxquelles doit faire face notre commune comme de nombreuses communes, et concernant la communication que vous évoquez, il existe une page

dédiée à la tranquillité publique dans chaque Evin Mag car la tranquillité publique reste une préoccupation de la municipalité.

Question n°9 : Vous remettez en cause la priorité à droite de la Gambetta, or à ma connaissance celle-ci ne pose pas de problème car elle n'est pas fréquemment empruntée, et je l'ai toujours connue, si je peux me permettre, en priorité à droite depuis le temps que je suis élue sur la commune.

Questions n°10 et 11 : Portent sur le bien-vivre ensemble et vous évoquez des fêtes tardives, un feu d'artifice, je peux rappeler le respect de tout un chacun. Il est certain que la saison estivale est propice à des festivités en extérieur mais celles-ci doivent être raisonnables.

Concernant la jeunesse, je vais laisser la parole à Madame LEFEBVRE.

JEUNESSE :

Madame LEFEBVRE : Question n°1, ça n'est qu'une redite de la question n°7 posée au dernier Conseil, soit il y a 7 jours. Je répète donc que l'expérimentation d'un centre de loisirs ouvert à la journée comme indiqué dans Evin Mag, sera reconduite en octobre afin d'effectuer un bilan définitif.

Question n°2 : Vous évoquez la non-présence d'élus de votre groupe lors de la distribution des clés et dictionnaires en cette fin d'année. Cela s'est fait en effectifs restreints pour respecter les demandes des chefs d'établissements. De plus, nous avons rencontré des difficultés pour fixer une date face à certaines contraintes de calendrier. Sinon, oui, nous avons fait le choix d'offrir un livre plutôt qu'un dictionnaire pour les élèves qui passent en CP car ce manuel est aujourd'hui disponible sur le net et n'est pas forcément utilisé, sachant qu'il ressort de la pratique que cet ouvrage restait dans les classes de CP. Enfin, vous évoquez une clé USB gravée. La municipalité émet des réserves vu le coût occasionné et aucun impact sur l'utilité et sur l'utilisation de ce matériel.

COMMUNICATION :

Madame le Maire : Donc questions n°1, 2 et 3 : Portent sur la page Facebook de la commune. Oui, lors du dernier Conseil Municipal, une agente était chargée des publications ; or, depuis, la situation a évolué, suite à la fermeture par Monsieur VASSEUR de la page « Evin-Malmaison, notre ville », les communications municipales auront lieu sur la page « Evin-Malmaison, notre ville, singulière et plurielle ». Désormais cette page est gérée à partir du profil de Madame le Maire. Il s'agira comme par le passé de diffuser des informations sans qu'il y ait de positions politiques, donc le droit d'expression de votre groupe sera maintenu dans Evin Mag, sachant que vous disposez de votre propre page Facebook.

Concernant le site internet, comme indiqué lors du dernier Conseil il y a 7 jours, c'est en cours.

Propreté et environnement, je vais laisser la parole à Monsieur FAUQUEMBERGUE.

PROPRETE ET ENVIRONNEMENT :

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Merci, Madame le Maire. Vous affirmez que les administrés de la rue Jean Jaurès souhaiteraient une dératissage. Sur le sujet, une campagne a déjà été menée chaque fois que nous avons été sollicités. Aujourd'hui nous n'avons pas été sollicités sur le sujet, mais le nettoyage du terrain communal de cette rue est prévu.

Question n°2 : « *Les entrées de ville de la rue Mirabeau sont vraiment délaissées. Il ne faut pas simplement délivrer des permis de construire mais il est important d'aménager les abords. Les panneaux ne sont plus visibles. La commune envisage-t-elle de réaménager les entrées de ville ?* ». Vous évoquez les entrées de villes en citant la rue Mirabeau. En tout état de cause les entrées de ville sont réaménagées, notamment rue Basly, et encore plus rue Lamendin.

« *Les logements vides rue Florentin Méresse : les entrées de ville, de vraies forêts. La mairie pourrait-elle contacter le bailleur pour que celui-ci nettoie en temps et en heure ? Portant sur les logements vides, les bailleurs concernés sont systématiquement sollicités.* »

Alors, « *les terre-pleins ont été entretenus par la Vie Active mais ne sont pas complètement faits. Les herbes ne sont pas ramassées et restent sur le trottoir, ce qui gêne la circulation des piétons. Est-il possible de les faire retirer ?* »

Alors, je vais répondre aux questions, 4, 7, 8 et 11. Là j'ai pris la question n°4, donc sur l'intervention de la Vie Active, a été mandatée par la municipalité pour effectuer un entretien des espaces verts avec les agents de nos services, comme il a été annoncé lors du dernier Conseil Municipal. Alors, certes, tout n'est peut-être pas parfait, mais nous sommes satisfaits contrairement à vos propos. En tout état de cause nous envisageons d'avoir recours à ce type de partenariat plus régulièrement.

Question n°5 : Vous évoquez les poubelles de la Cité Cornuault qui ne sont plus vidées depuis que Monsieur DELENEUVILLE est en retraite. Vous évoquez donc les poubelles de la Cité Cornuault, oui il appartient aux services de les vider régulièrement. Un rappel a été fait aux services techniques à cet effet.

« *Résidence des Poètes, la dernière fois, le buisson qui gênait (photo de votre précédent Conseil) a été taillé, mais l'arbre juste à côté, pas du tout et gêne au niveau du passage piéton. Il y a aussi d'autres arbres et buissons qui débordent de chaque côté et on est obligé d'éviter pour ne pas prendre les branches en pleine tête ou alors sur les voitures. Un accident est vite arrivé. La commune peut-elle envoyer les services techniques pour tailler ces branchages ?* » Vous évoquez les arbres mal taillés, vous êtes invités, administrés, à le signaler en mairie ; il sera d'abord vérifié que leur entretien relève de la compétence municipale.

Question n°7 : C'est répondu.

Question n°8 : C'est répondu.

Question n°9 : Vous évoquez les dépôts sauvages situés dans la Cité Cornuault et pour lesquels le bailleur a été sollicité, donc c'est toujours pareil : il y a des dépôts sauvages, et ça n'est pas à la charge de la commune, et ce bailleur va être sollicité à nouveau.

Question n°10 : « *Parcelles rue Mirabeau rétrocédées : est-il possible que la mairie procède à leur entretien ?* ». Vous évoquez les parcelles rétrocédées rue Mirabeau, mais il n'y a pas de parcelles rétrocédées à notre connaissance.

Vous évoquez la présence de détritus aux alentours des cuboverres. Incivilités. Incivilités que je déplore, je le répète à chaque fois, les gens ne sont pas disciplinés, moi je ne suis pas trop pour que le personnel ramassage la merde que les gens laissent. Je l'ai déjà dit à plusieurs personnes, je ne suis pas tout à fait d'accord. J'en ai vu un justement rue Mirabeau il n'y a pas longtemps, il y a un sac Action, le gars est venu jeter ses bouteilles et il laisse traîner le sac par terre.

« *Il semblerait qu'une antenne-relais Orange va être mise en place près du stade à côté du terrain en schistes. Qui a choisi cet endroit et pourquoi cet emplacement ? Que va vous apporter cette antenne*

financièrement ? Pensez-vous à la santé de nos enfants ? ». Vous évoquez une antenne Orange au stade, ça n'est pas une antenne Orange mais une antenne SFR, projet qui a été présenté au sein de cette assemblée le 9 avril 2022 suite à la signature de la convention « occupation du domaine public ».

Monsieur CAUX : Ce n'est pas vrai, ce n'est pas ce qui était... De toute façon, en vérité, vous pouvez arrêter de les lire, les questions, parce qu'il y en a certains qui les trouvent peut-être difficiles, ce ne sont pas nos questions, ce sont les questions de la population, ce ne sont pas nos questions. Merci, Monsieur FAUQUEMBERGUE, de lire les intitulés parce qu'au moins c'est un peu plus clair pour la population qui écoute, contrairement aux autres qui ne lisent même pas les questions et qui donnent le numéro, juste pour noyer le poisson. La problématique elle n'est pas là, la problématique c'est les questions que les Evinois nous formulent parce qu'ils n'ont pas de réponse, et à un moment donné vous ne pouvez pas vous retrancher en disant « tout va bien, tout est beau » ; le souci c'est comme sur l'antenne Orange, où ce sont des riverains qui nous alertent. On l'a eue cette information, on l'a eue dans les décisions en début de Conseil, décision que vous avez signée aux pouvoirs qui vous ont été conférés en début de mandat. Mais il faut arrêter de dire qu'on a été concertés, on n'a pas été concertés du tout, on demande une réponse, et si on va dans le fond, parce que vous aimez bien, apparemment, tout ce qui est juridique et que vous le respectez, dans la question il y avait justement votre position à vous, madame le Maire. Quand vous étiez dans l'opposition, vous étiez fermement opposée à l'implantation.

Madame le Maire : Attendez, Monsieur CAUX, je vais ressortir les textes. Vous savez qui a signé l'antenne ? vous savez qui a signé l'antenne en 2014 ? Monsieur Bernard STASZEWSKI. Donc est-ce que c'est Madame le Maire actuelle qui a signé ? Non. Vous voulez, je vais vous le ressortir, le document. Vous voulez voir les documents ?

Monsieur CAUX : Ce n'est pas ma question.

Madame le Maire : On est en train de parler de ça.

Monsieur CAUX : Mais ce n'est pas ma question. Vous y étiez opposée, pourquoi maintenant vous êtes pour ? Ce n'est pas ma question.

Madame le Maire : Monsieur CAUX, déjà je vous laisse parler, alors que normalement les questions

Monsieur CAUX : Ça change quoi, que ce soit Orange ou Bouygues ?

Madame le Maire : Monsieur FAUQUEMBERGUE, on continue avec le commerce, s'il vous plaît.

Monsieur CAUX : C'est trop simple, franchement.

COMMERCE :

Monsieur FAUQUEMBERGUE : « *Est-il possible d'avoir la liste de tous les commerçants qui s'installent sur le marché ainsi que leurs coordonnées ?* ». Vous sollicitez la liste et les coordonnées des commerçants sur le marché. En vertu des dispositions applicables, il ne peut être répondu favorablement à votre demande, mais je tiens à préciser que dans le dernier Evin Mag, les demandes ont été listées, et on espère fortement que la liste s'agrandisse. C'est pareil pour les coordonnées, mais moi je n'ai pas l'autorisation des commerçants de la diffuser.

TRAVAUX

Madame le Maire : Donc concernant les travaux, questions n°1, 3, 6, les nids de poule, parce que les questions 1, 3 et 6 parlent des nids de poule, un problème récurrent. Prochainement, nous n'aurons pas les moyens de procéder à une réfection complète, et pour votre information, nous tentons des discussions avec l'Agglomération pour la compétence Voiries au niveau Agglomération.

Question n°2 : Vous évoquez un trou dans le trottoir de l'impasse vers rue Edith Piaf qui a été sécurisé.

Question n°4 : Concernant le préau, le fait que la tôle gondole, cela n'est qu'esthétique et n'a pas d'impact sur la sécurité. Donc je l'avais déjà évoqué en conseil d'école, plutôt Madame LEFEBVRE ; vous pouvez aller constater, le prestataire a été contacté à ce sujet déjà avant, et toutes les tôles ont été remplacées ce jour par le prestataire. Le prestataire l'a pris en charge.

Question n°5 : Il s'agit d'une demande particulière pour laquelle une réponse a été apportée à l'administré concerné.

Associations, je vais laisser la parole à Monsieur SENYSZEN, c'est pour le stage.

Monsieur SENYSZEN : Au sujet d'un défibrillateur, des devis vont être effectués car l'installation est vivement conseillée mais elle n'est pas obligatoire.

Madame le Maire : S'il vous plaît. Donc voilà pour les questions. Je vais vous rappeler donc l'ordre du tableau, donc :

- 1^{ère} Adjointe : Naïma BENBRAHIM, Fêtes et Cérémonies, Vie Associative, Communication et Politique de la Ville

- Albert LIEVAL : Travaux et Sécurité

- Malika BENGRIBA : Social, Emploi et Jeunesse

- Bertrand FAUQUEMBERGUE : Environnement, Commerce et Vie des Quartiers

- Corinne LEFEBVRE : Affaires scolaires et périscolaires

- Daniel SENYSZEN : Santé et sports

- Grégory HAGE : Urbanisme

- Sébastien LESTRIEZ : Solidarité.

Donc petit rappel, on l'avait déjà fait il y a 7 jours également ; les Quartiers d'Été auront lieu le 8 juillet au stade de 14h à 18h. Donc la séance est levée, je vous souhaite de bonnes vacances.

La séance est levée à 19h48.